

Dans l'agglomération parisienne, un sans-domicile sur deux n'a jamais eu de logement personnel

Dans l'agglomération parisienne, un sans-domicile sur deux n'a jamais eu de logement personnel contre 36 % pour ceux des autres agglomérations de plus de 200 000 habitants. La séparation familiale est la principale cause de la perte de logement pour ceux en ayant déjà eu un. La moitié des sans-domicile de l'agglomération parisienne ne recherche pas de logement. Le cumul de facteurs de précarité freine cette démarche. Les femmes sans domicile effectuent plus souvent que les hommes des démarches pour trouver un logement, surtout quand elles sont accompagnées d'enfants. Les démarches n'aboutissent que très rarement dans l'agglomération parisienne : seul un sans-domicile sur dix a eu une proposition de logement.

En 2012, 28 800 personnes sont sans-domicile dans l'agglomération parisienne, c'est-à-dire qu'elles ont dormi la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu à l'habitation ou dans un centre d'hébergement (■ Source et définitions). La moitié des sans-domicile a dormi la veille de l'enquête dans un centre d'hébergement, 39 % dans un hébergement (hôtel ou logement) géré par une association et 14 % ont été sans abri, c'est-à-dire qu'ils ont dormi dans la rue.

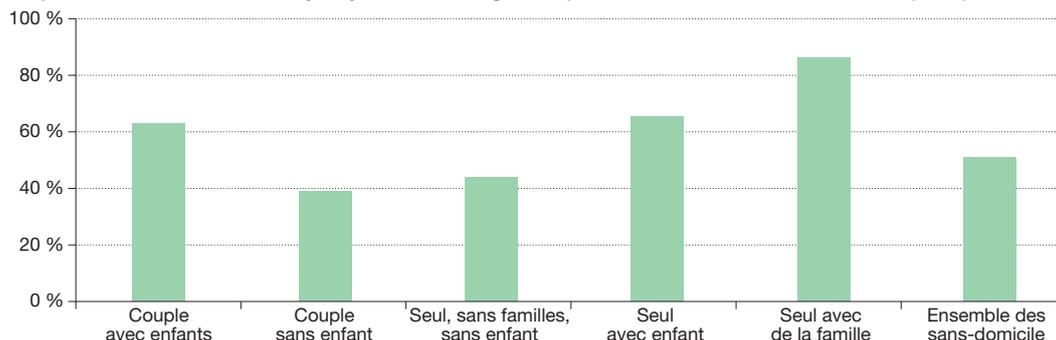
La moitié des sans-domicile n'a jamais eu de logement personnel

Dans l'agglomération parisienne, 49 % des personnes sans domicile n'ont jamais eu de logement personnel. Cette proportion est plus élevée que dans les autres agglomérations françaises de plus de 200 000 habitants (36 %). Cela s'explique en partie par le fait que les étrangers francophones, relativement plus nombreux dans l'agglomération parisienne, sont surreprésentés dans cette catégorie (70 %

contre 44 % en province). Cette population est plutôt jeune : une personne sur trois a moins de 30 ans dans l'agglomération parisienne, une sur deux dans les autres agglomérations. Les sans-domicile accompagnés d'enfant(s) sont plus souvent concernés, qu'ils soient français ou étrangers : 63 % des couples avec enfant et 66 % des personnes seules avec enfant n'ont jamais eu de logement personnel contre 39 % des couples sans enfant et 44 % des personnes seules sans enfant ❶.

Figure ❶ - Deux-tiers des sans-domicile avec enfant n'ont jamais eu de logement personnel

Proportion de sans-domicile n'ayant jamais eu de logement personnel selon la situation familiale (en %)



Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas, 2012

Dans l'agglomération parisienne, parmi les sans-domicile ayant déjà eu un logement personnel, trois sur cinq l'ont occupé pendant plus de quatre ans, contre un sur deux dans les autres agglomérations de plus de 200 000 habitants. Pour 10 % des sans-domicile de l'agglomération parisienne et des grandes agglomérations de province, ce logement se situait à l'étranger.

Les personnes sans domicile ayant déjà eu un logement l'ont quitté depuis longtemps : 57 % depuis au moins trois ans et 19 % depuis au moins dix ans. Dans les autres agglomérations de plus de 200 000 habitants, ces proportions sont légèrement inférieures.

Les raisons les plus souvent invoquées pour expliquer la perte de ce logement sont la séparation familiale (29 %), l'impossibilité de payer le loyer (17 %), la perte d'emploi (15 %) et l'expulsion (13 %) ②. Les hommes ont plus souvent perdu leur logement suite à une séparation, une perte d'emploi ou un défaut de paiement. Ces motifs concernent également les femmes, mais dans de plus faibles proportions. En revanche, elles sont plus nombreuses à citer d'autres causes de la perte de leur logement : un changement de ville, de pays ou de région, une expulsion ou encore des violences subies par elles ou par leurs enfants.

Depuis qu'ils ont quitté leur dernier logement, deux tiers des sans-domicile ont alterné deux situations, en suivant trois parcours-types : ils ont été hébergés par un tiers avant d'aller en centre (y compris hôtel et logement gérés par une association), ils sont d'abord allés en centre puis sont devenus sans-abri ou ont encore connu la situation inverse, c'est-à-dire

qu'ils ont été sans-abri puis sont allés en centre. L'autre tiers restant n'a connu qu'une seule situation : la majorité d'entre eux ont toujours dormi en centre ou n'ont connu que la rue ; plus rarement, ils ont été hébergés par un tiers.

En termes de durée, l'hébergement en centre a couvert, en moyenne, la moitié du parcours résidentiel depuis la perte du logement, chacune des deux autres situations un quart.

Certains sans-domicile ont des parcours plus compliqués. Ainsi, 16 % de ceux qui ont dû quitter leur dernier logement avaient déjà connu la situation de sans-domicile avant d'avoir ce logement.

La moitié des sans-domicile n'effectue pas de recherches de logement

Dans l'agglomération parisienne, 47 % des sans-domicile ne recherchent pas de logement, contre 43 % dans les autres agglomérations de plus de 200 000 habitants. Ceux qui, parmi les sans-domicile, connaissent une situation qualifiée de précaire, selon trois critères (être hébergé en centre avec départ le matin ou dormir dans un lieu non prévu pour l'habitation, être sans travail ou avoir des relations familiales distantes), sont davantage freinés dans leurs recherches de logement. Dans l'agglomération parisienne, 35 % des sans-domicile cumulent au moins deux facteurs de précarité contre 33 % en province. Les étrangers de l'agglomération parisienne, pourtant plus nombreux, sont moins concernés que ceux de province (37 % contre 51 %). Ils peuvent sans doute compter sur une communauté plus nombreuse. Les personnes seules sans enfant sont les plus touchées par la précarité : 37 % dans l'agglomération

■ Les personnes enquêtées qui ne sont pas sans domicile

Tous les usagers des services d'aide ne sont pas sans domicile. Cela concerne 17 % des personnes enquêtées dans l'agglomération parisienne et 27 % en province. Parmi les 5 700 adultes francophones dans ce cas dans l'agglomération parisienne, près de la moitié est locataire ou propriétaire d'un logement (46 %), un tiers est logé par un ami ou de la famille, un dixième vit à l'hôtel en payant lui-même sa chambre (contre 2 % en province), les autres occupent un squat. Cette population est plutôt masculine (74 % d'hommes) et française (63 %). Les jeunes y sont sous-représentés (seuls 12 % ont entre 18 et 29 ans) et ils vivent majoritairement seuls (81 %). Une personne sur cinq avait un travail régulier ou ponctuel au moment de l'enquête, le plus souvent sous contrat, deux sur cinq étaient au chômage. Grâce au cumul d'au moins deux sources de revenus (notamment salaire, RSA et allocation logement), 61 % d'entre eux ont des ressources mensuelles supérieures à 600 €.

■ Source et définitions

La présente étude apporte un éclairage sur les modes de vie des sans-domicile de l'agglomération parisienne. En 2012, l'enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas dite enquête Sans-domicile réalisée pour la première fois en 2001 a été reconduite par l'Insee et l'Ined. L'enquête 2012 a été réalisée en deux parties, une enquête auprès des personnes francophones c'est-à-dire ayant été capables de répondre directement en français à l'enquêteur sans l'intermédiaire d'un interprète et un questionnaire plus court traduit en quatorze langues pour les personnes non francophones du fait de leur présence croissante parmi les usagers des services d'aide. L'exploitation, par l'Ined, des résultats sur la population des sans-domicile non francophones est en cours au niveau national. La présente étude porte uniquement sur le champ des personnes francophones. Les structures, gérées par des organismes ou associations, comprennent les services suivants :

- les hébergements, hôtels ou centre d'hébergement collectif, haltes de nuit ;
- les distributions de repas (midi, soir ou petits-déjeuners) en intérieur ou en extérieur ;
- les lieux mobilisés de façon exceptionnelle en cas de grand froid (gymnases, salles municipales).

Les hébergements du dispositif national d'accueil (centres pour demandeurs d'asile et centres provisoires d'hébergement) sont exclus du champ de l'enquête.

Dans cette étude, un sans-domicile est dit « en couple » s'il a déclaré vivre avec son conjoint ; de même, un sans-domicile est dit « avec enfant » si cet enfant l'accompagne.

L'agglomération parisienne désigne l'unité urbaine de Paris. Le terme « province » désigne dans cette étude les agglomérations de plus de 200 000 habitants de province.

■ Une population peu mobile

Les personnes sans domicile enquêtées dans l'agglomération parisienne connaissent pour la plupart une relative stabilité géographique : 82 % d'entre elles étaient déjà en Ile-de-France en janvier 2011. Elles sont 2,5 fois plus nombreuses en 2012 qu'en 2001 à ne pas avoir quitté l'Ile-de-France durant l'année précédant l'enquête. Seuls 8 % ont vécu à l'étranger et sont arrivés en France au cours de l'année 2011. En effet, les sans-domicile étrangers francophones ne sont pas issus d'une immigration récente : 60 % d'entre eux sont sur le territoire français depuis au moins 5 ans. Les sans-domicile déjà présent depuis d'un en Ile-de-France ont pour la plupart une situation plus stable qui relève davantage de l'insertion que de l'urgence : ils vivent principalement dans des structures collectives d'hébergement où l'on peut rester le soir en chambre ou en dortoir, à l'hôtel ou dans un logement. Parmi les sans-domicile qui ont l'obligation de quitter le centre le matin, seuls trois sur cinq sont restés en Ile-de-France depuis un an, mais trois sur quatre parmi les sans-abri. Les sans-domicile sont également fidèles à leur hébergement : 45 % sont dans le même centre depuis au moins six mois et la grande majorité (90 %) y dort toutes les nuits. Parmi les sans-domicile enquêtés à Paris, 40 % y vivent depuis au moins quatre mois et peuvent être considérés comme « parisiens ». Cette proportion est identique parmi les hommes et parmi les femmes. Ces sans-domicile parisiens sont en moyenne plus jeunes que les « banlieusards » : 29 % ont moins de 30 ans, contre 25 % pour l'agglomération parisienne. Ils sont plus souvent logés en centre (53 %) ou en situation de sans-abri (18 %) et moins souvent hébergés à l'hôtel (13 %).

mération parisienne et 41 % en province.

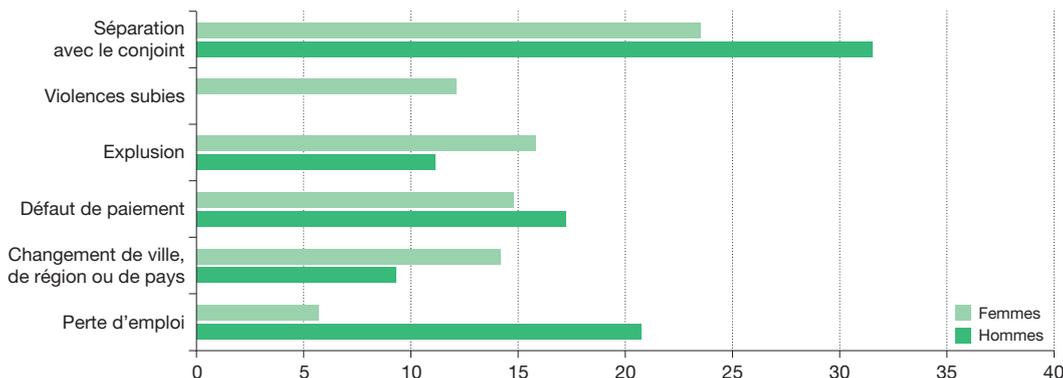
Les sans-domicile qui travaillent se sentent mieux armés puisque 66 % recherchent un logement, contre 47 % des sans-domicile sans travail (au chômage ou inactifs). Les conditions d'hébergement des sans-domicile étant liées notamment à leur situation sur le marché du travail, les sans-domicile dont les conditions d'hébergement sont les plus précaires recherchent moins souvent un logement que les autres : 64 % des sans-abri et 43 % des personnes sans domicile en hébergement collectif avec départ le matin ne font aucune démarche contre 37 % pour ceux qui sont dans un logement géré par une association. De même, 65 % des sans-domicile qui rencontrent leur famille régulièrement recherchent un logement contre seulement 44 % pour ceux qui

ont des relations distantes avec leur entourage. Toutefois, les sans-domicile qui cumulent au moins deux des trois facteurs de précarité recherchent moins un logement dans les grandes agglomérations de province que dans l'agglomération parisienne ③. Dans les deux cas, ceux qui échappent à ces trois facteurs de précarité sont beaucoup plus actifs dans leurs démarches.

Les personnes sans domicile ayant déjà eu un logement personnel font également plus souvent que les autres des démarches pour trouver un logement (57 % contre 51 %). Dans les autres agglomérations de plus de 200 000 habitants, ce facteur est encore plus déterminant : 62 % de ceux qui ont déjà eu un logement personnel recherchent un logement contre 44 % pour ceux qui n'en ont jamais eu.

Figure ② - La séparation du couple est la cause principale de la perte du logement

Causes de la perte du logement (en %)



Note : les personnes enquêtées pouvaient indiquer jusqu'à trois réponses possibles

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas, 2012

Figure ③ - Le cumul des situations de précarité freine la recherche de logement

Part des sans-domicile recherchant un logement selon les facteurs de précarité (en %)

	Agglomération parisienne	Autres agglomérations de plus de 200 000 habitants
Aucun facteur de précarité	70	75
Un facteur de précarité	50	64
Deux facteurs de précarité	48	35
Trois facteurs de précarité	39	30
Ensemble	53	57

Les trois facteurs de précarité sont : hébergement dans les centres avec départ le matin ou dormir dans les lieux non prévus pour l'habitation, absence de travail et relations familiales distantes.

Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas, 2012

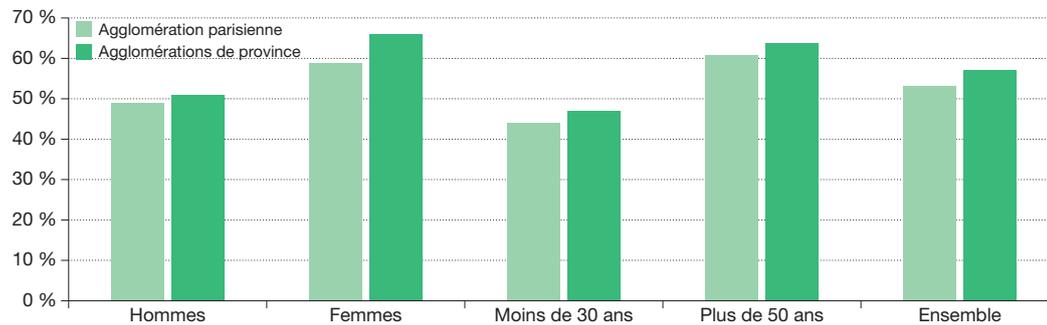
Dans l'ensemble des grandes agglomérations, les raisons les plus souvent citées pour justifier la non-recherche d'un logement sont l'insuffisance de revenus (47 %) et le manque de papiers nécessaires (29 %). Cette dernière est plus souvent citée par les sans-domicile de l'agglomération parisienne (37 %) que par ceux de province (20 %) du fait de la présence d'étrangers plus importante. L'absence de papiers est pour les étrangers le premier motif de non-recherche d'un logement (56 %).

Des démarches plus fréquentes chez les femmes avec enfant

Dans l'agglomération parisienne, les personnes sans domicile avec enfant font davantage de démarches pour trouver un logement que celles sans enfant, mais la différence est faible (56 % contre 52 %). Les femmes recherchent plus

Figure 4 - Les femmes sans domicile effectuent plus fréquemment des recherches de logement que les hommes

Part des sans-domicile effectuant des recherches de logement (en %)



Source : Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas, 2012

souvent un logement que les hommes (59 % contre 49 %). Leurs recherches de logement sont encore plus fréquentes quand elles ont des enfants (66 % contre 47 % pour les femmes sans enfant). Enfin, les jeunes de moins de 30 ans recherchent moins souvent un logement que les personnes sans domicile plus âgées (44 % contre 61 %). Quel que soit le critère (situation familiale, sexe et âge), la part des sans-domicile effectuant des recherches de logement est toujours plus élevée dans les agglomérations de province que dans l'agglomération parisienne 4.

Des recherches aboutissant rarement à une proposition de logement

Les démarches de recherches de logement effectuées par les sans-domicile sont souvent vaines. Dans l'agglomération parisienne, neuf sans-domicile sur dix n'ont eu aucune proposition de logement contre sept sur dix dans les autres agglomérations de plus de 200 000 habitants. Les personnes concernées mettent en avant l'attente du traitement du dossier qu'elles ont déposé (37 % dans l'agglomération parisienne et 19 % dans les autres agglomérations de plus de 200 000

habitants), ainsi que l'absence de revenus ou de garanties suffisants (respectivement 32 % et 20 %). Les sans-domicile de l'agglomération parisienne mènent plus souvent leurs recherches seuls ou avec l'aide d'un conjoint que ceux des agglomérations de province (42 % contre 25 %). De même, ils ont moins souvent recours à l'aide d'une assistance sociale ou d'un éducateur que ceux des autres agglomérations de plus de 200 000 habitants (52 % contre 63 %). Pourtant, cette aide améliore légèrement l'efficacité des recherches.

Pour en savoir plus

Chausse M.-L., Labrador J., Pierre-Marie E., Roger S. : « Les sans-domicile dans l'agglomération parisienne : une population en très forte croissance », Insee Ile-de-France à la page, n° 423, juin 2014.

Briant P., Donzeau N. : « Etre sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles – La situation dans les années 2000 », Insee Première, n° 1330, janvier 2011.

Chamboredon H., Portas C. : « Franciliens sans domicile : un sur trois est sans logement depuis plus d'un an », Insee Ile-de-France à la page, n° 259, décembre 2005.

L'Apur, l'Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, la Régie Autonome des Transports Parisiens, l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont et Paris Métropole.